

Nombre de Membres

En exercice	11
Présents	8
Votants	11

Séance du mardi 14 septembre 2010

L'an deux mille dix et le quatorze septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Georges BONNETON.

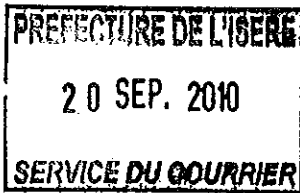
Date convocation :

Le 7 septembre 2010

Présents : Mesdames Marie-Claude DELAY, Séverine DUGUÉ, Nicole FELCE, Sylvie PETIT.

Messieurs Georges BONNETON, Philippe GARIDOU, Raphaël HANCY, Bernard MECKLER.

Absents excusés : Catherine TESSA (a donné pouvoir à Bernard MECKLER), Valérie RIALLAN (a donné pouvoir à Nicole FELCE), Bernard PAULIN (a donné pouvoir à Marie-Claude DELAY).



Date d'affichage :

Le 15 septembre 2010

Madame Nicole FELCE a été nommée secrétaire.

OBJET : Tarification des concessions du cimetière communal

Marie- Claude DELAY propose de revoir les tarifs des concessions du cimetière de Saint-Théoffrey, afin de tenir compte notamment du coût des exhumations et des frais administratifs lors des reprises de concessions, et d'annuler la délibération du 26 septembre 2006.

- Ne seront désormais accordées que des concessions d'une durée de 30 ans au tarif de 300 euros.

Ce nouveau tarif prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2010.

D'autre part, la répartition antérieurement prévue du montant encaissé (2/3 Commune et 1/3 CCAS) sera supprimée. Celui-ci sera intégralement affecté au BUDGET COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver à l'unanimité la nouvelle tarification qui lui est proposée.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

Et publication ou notification
du : 15 SEP. 2010

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Nombre de Membres

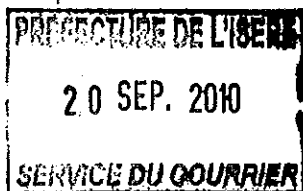
En exercice	11
Présents	8
Votants	11

Séance du mardi 14 septembre 2010

L'an deux mille dix et le quatorze septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Georges BONNETON.

Date convocation :

Le 7 septembre 2010



Présents : Mesdames Marie-Claude DELAY, Séverine DUGUÉ, Nicole FELCE, Sylvie PETIT. Messieurs Georges BONNETON, Philippe GARIDOU, Raphaël HANCY, Bernard MECKLER.

Absents excusés : Catherine TESSA (a donné pouvoir à Bernard MECKLER), Valérie RIALLAN (a donné pouvoir à Nicole FELCE), Bernard PAULIN (a donné pouvoir à Marie-Claude DELAY).

Date d'affichage :

Le 15 septembre 2010

Madame Nicole FELCE a été nommée secrétaire.

OBJET : Règlement du cimetière communal

- le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses différents articles, (L2223-1 et suivants, R2213-2 et suivants, R2223-1 et suivants,
- le nouveau Code Pénal (articles 225-17 et 225-18)

disposent des obligations du Maire en matière de gestion et de police funéraire.

Marie-Claude DELAY expose :

- Que le cimetière communal de Saint-Théoffrey a été créé en 1881,
- Qu'à ce jour, aucun règlement intérieur du cimetière n'a été retrouvé et qu'il convient d'en avoir un pour :
 - être en conformité avec les textes,
 - permettre aux concessionnaires d'être en pleine connaissance de leurs obligations,
- Qu'un état des lieux du cimetière a été réalisé en juillet dernier, permettant de dresser un nouveau plan du cimetière et d'envisager son réaménagement,
- Qu'une procédure de reprise de concessions va être lancée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur du cimetière communal tel qui lui est proposé,

DECIDE d'autoriser le lancement de la procédure de reprise des concessions.

Décision approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

Et ont signé au registre les membres présents.

Et publication ou notification
du : 15 SEP. 2010

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

